

Actualités de la recherche

L'activité scientifique au Conservatoire du littoral : entre recherche et action

Violaine Chenat^{a,*}, Anne Konitz^b, Catherine Garreta^c, Bernard Kalaora^d

^a Chargée de la mission scientifique, Conservatoire du littoral, 36 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France

^b Responsable Communication, Conservatoire du littoral, 36 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France

^c Directrice adjointe, Conservatoire du littoral, 36 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France

^d Sociologue, conseiller scientifique, Conservatoire du littoral, 36 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France

Créé en 1975, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres a pour mission de mener une politique d'acquisition foncière en vue de la préservation des espaces naturels situés sur les rivages maritimes et lacustres¹. Une double conviction a été à l'origine de sa création. La première est que pour protéger le littoral des pressions exceptionnelles auxquelles il est soumis, fixer les règles du jeu ne suffit pas ; l'État ne peut pas se contenter d'être régulateur, il doit aussi être acteur. La seconde est que protéger ne peut pas se limiter à interdire : il faut encore qu'il y ait un partenaire (une personne ou un organisme) qui ait un intérêt à agir dans le sens de la protection. Il est intéressant et révélateur de noter qu'à une époque où l'intervention de l'État a été profondément remise en cause et recentrée, le Conservatoire du littoral bénéficie, quant à lui, d'une légitimité intacte et fait l'objet d'un solide et large consensus. Il le doit précisément autant à l'originalité de la démarche sur laquelle il s'est construit qu'aux résultats tangibles de son action.

Au 1^{er} novembre 2003, le Conservatoire était à la tête d'un patrimoine de près de 70 000 hectares, protégeant ainsi environ 10 % du linéaire côtier (Encadré 1). Ce patrimoine se compose de plus de 500 sites de taille et de situation très variables, de la Pointe du Raz aux marais de Yiyi en Guyane, des dunes du Nord de la France au golfe de Ventilègne en Corse. En augmentation moyenne de l'ordre de 2500 hectares par an depuis sa création, ce patrimoine constitue aujourd'hui une impressionnante mosaïque d'espaces naturels qui sont ainsi protégés de manière définitive.

* Auteur correspondant :

v.chenat@conservatoire-du-littoral.fr

¹ Cf. Legrain D., *Le Conservatoire du littoral*, Actes Sud, 2000.

Le Conservatoire du littoral, un acteur « sur mesure » de la protection des rivages

L'intervention du Conservatoire s'inscrit dans le cadre d'une stratégie foncière à long terme qui procède, pour chaque portion de notre littoral, d'un inventaire des zones considérées comme prioritaires par l'établissement. L'ensemble de ces zones représente un total de 200 000 hectares. Ces priorités s'apprécient à partir de la richesse écologique ou paysagère des sites et de leur vulnérabilité. En pratique, l'intervention du Conservatoire répond à l'un ou l'autre des trois critères suivants, dont l'importance relative a évolué dans le temps et qui souvent se combinent : le site est menacé par l'urbanisation ; le site nécessite une protection active ; le site mérite d'être ouvert au public. De fait, créé avant tout pour faire barrage au « bétonnage » des côtes, le Conservatoire intervient de plus en plus souvent quand les espaces sont délaissés et se dégradent, ce qui met en péril leur intérêt patrimonial (et notamment la diversité biologique qu'ils recèlent) ; et il a le souci de rendre accessibles au public les sites qui le justifient de manière particulière.

Il dispose de trois modes principaux d'acquisition : à l'amiable, mode qui représente la majorité des acquisitions réalisées jusqu'à ce jour ; par préemption ; et, même s'il ne le fait que dans des cas exceptionnels, en recourant à la procédure d'expropriation. Il convient également de préciser que le cinquième de son patrimoine est constitué de terrains affectés par l'État, ainsi que de donations et, depuis 1995, de dations en paiement.

La mission du Conservatoire ne se limite pas à la seule dimension écologique et paysagère des espaces naturels (si tant est que puissent être qualifiés de « naturels » des sites qui sont marqués de l'empreinte de l'homme depuis

Encadré 1. Le Conservatoire du littoral en chiffres.

Établissement public de l'administration, le Conservatoire du littoral a bénéficié en 2002 d'un budget de fonctionnement de 12,16 millions d'euros et d'un budget d'investissement de 42,62 millions d'euros (source : rapport d'activité 2002).
Effectifs en 2002 : 116 agents dont 70 appartenant au cadre permanent.

Patrimoine au 1^{er} novembre 2003 : 68 970 hectares

Nombre total de sites au 1^{er} novembre 2003 : 509

Services centraux : siège à Rochefort et une antenne à Paris

10 délégations : 3 bi-régionales (Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Normandie, Centre-Atlantique) et 5 mono-régionales (Bretagne, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Paca, Corse) auxquelles s'ajoutent deux délégations pour l'outre-mer (océan Indien, Antilles-Guyane).

Adresse du site : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

des siècles !). Parmi les plus beaux sites acquis figurent des sites associant patrimoine naturel et patrimoine historique ou culturel : par exemple, les caps de la côte corse avec leurs tours génoises, les jardins du Rayol dans le Var et de Serre de la Madone à Menton, l'île de Tatihou et son fort édifié par Vauban dans la Manche ou la pointe des Poulains et le fort Sarah Bernhardt à Belle-Île, le domaine d'Abbadia sur la côte basque ou encore l'abbaye de Beauport dans les Côtes-d'Armor².

D'autre part, son intervention ne signifie pas l'arrêt de toute activité économique, sociale ou culturelle sur les espaces protégés. Bien au contraire, convaincu que leur utilisation est la garantie d'une acceptation durable de son action et de son efficacité à long terme, le Conservatoire privilégie les espaces « vivants ». De fait, ces activités économiques contribuent souvent à la préservation des paysages, comme l'exploitation viticole à Saint-Cyr-sur-Mer dans le Var, par exemple, ou encore l'usage raisonné, notamment par le pâturage extensif, des centaines d'hectares de prairies des côtes picardes et normandes. On compte actuellement environ 480 agriculteurs en activité sur les terrains du Conservatoire. Enfin, à travers la mise en œuvre de son objectif de réappropriation sociale de la nature et d'ouverture à une culture de l'environnement, ce dernier a un rôle social et pédagogique.

L'actuelle restructuration

Créé par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) au moment où se développaient les administrations de mission, le Conservatoire a été conçu comme une structure légère, axée sur son rôle d'opérateur foncier, mais aussi comme une structure très ancrée dans la réalité locale. Deux principes-clés – et novateurs en 1975 – ont permis de concilier ces deux

impératifs :

- l'implication des élus locaux dans le processus de décision : les acquisitions sont décidées avec l'avis des conseils municipaux, après consultation des conseils de rivages, composés exclusivement d'élus départementaux et régionaux, et par un conseil d'administration composé pour moitié d'élus locaux et nationaux ;
- la prise en charge de la gestion des sites par les collectivités locales, en priorité, ou par d'autres organismes que le Conservatoire : aujourd'hui, les communes et leurs groupements assurent la gestion des deux tiers des sites, et, si l'on y ajoute les départements et leurs syndicats mixtes, ce sont 90 % des sites qui sont gérés par les collectivités locales.

Ces deux principes ont joué un rôle essentiel dans le succès du Conservatoire, qui n'intervient pas de manière unilatérale de Paris (ou de Rochefort³ !) pour confisquer des terrains remarquables. Bien au contraire, son intervention se prolonge immédiatement par une réappropriation par la collectivité et la population locales, qui en assurent l'entretien et l'animation. C'est cette dynamique associant l'intervention publique nationale, garante de la pérennité de la protection et de l'inaliénabilité des terrains, et la gestion locale, garante d'une bonne acceptation et valorisation locales, qui est une des clés de la réussite de l'établissement.

Au regard des quelque 500 sites qui constituent aujourd'hui son patrimoine, le Conservatoire est resté un établissement relativement léger, du moins pour ce qui est de ses moyens humains. Ses moyens financiers (de l'ordre de 40 M€ en 2002) proviennent à 80 % du budget de l'État, le solde provenant de subventions de l'Union européenne et des collectivités territoriales, de ses recettes propres et des dons des particuliers et de ses partenaires mécènes.

En 2001, le Premier ministre a confié à Louis Le Penec, sénateur, ancien ministre et ancien président du Conservatoire, une mission qui a permis de mettre en

² Cf. la collection des guides de découverte des sites du Conservatoire, sous la direction de Dominique Legrain, Actes Sud (31 titres disponibles au 1^{er} novembre 2003).

³ Siège du Conservatoire depuis sa création (Charente-Maritime).

Encadré 2. Les recommandations du rapport Le Pensac et la mise en place du nouveau conseil scientifique.**Recommandations**

- La mission foncière du Conservatoire doit être poursuivie, voire accélérée, et doit pouvoir s'étendre sur certaines portions du domaine public maritime naturel (DPM) en application de l'objectif d'une gestion mieux intégrée des zones côtières.
- Le Conservatoire doit assurer dans de meilleures conditions ses responsabilités de propriétaire, tant au niveau des programmes d'aménagement des sites que du suivi de leur gestion.
- Certains aspects de son fonctionnement mériteraient d'être clarifiés et formalisés; c'est le cas en particulier de son conseil scientifique.
- Le partenariat avec les collectivités territoriales doit être reconnu et consolidé.
- La mise à niveau des moyens humains et financiers du Conservatoire passe par leur doublement d'ici 2005.

Mise en place du nouveau conseil scientifique

Paru au Journal officiel du 3 septembre 2003, le décret n° 2003-839, du 29 août 2003, modifie diverses dispositions relatives au Conservatoire du littoral, dont le statut du conseil scientifique. L'article R.243-21-1 ajouté au code de l'environnement est ainsi rédigé : « Le conseil scientifique, composé de dix personnalités, est placé auprès du directeur. Il peut être consulté par le président du conseil d'administration ou le directeur sur toute question relative à la mission poursuivie par le Conservatoire. Il peut également faire des recommandations. Il désigne en son sein un président. » Le Conservatoire du littoral accueillera donc, début 2004, un conseil scientifique remanié de façon à concilier continuité et renouvellement, dans l'optique de contribuer plus durablement à l'activité scientifique et aux besoins de l'établissement.

évidence le décalage préoccupant existant entre le rôle du Conservatoire tel qu'il a été conçu à l'origine – celui d'un opérateur foncier – et le rôle qu'il joue réellement aujourd'hui – toujours, certes, celui d'un opérateur foncier, mais aussi, désormais, celui d'un propriétaire d'un important domaine éclaté en plusieurs centaines de sites, par définition fragiles et convoités⁴. Il est d'ailleurs significatif que les textes réglementaires qui régissent l'établissement depuis sa création soient très précis et détaillés sur les modes et les processus d'acquisition des terrains et pratiquement muets sur les conditions dans lesquelles ces terrains doivent être gérés. Le rapport « Le Pensac » a donc fait une série de recommandations visant à pallier cette carence (Encadré 2).

Une part importante de ces propositions a été traduite dans les faits dès 2002, avec l'adoption, à l'unanimité des deux assemblées, d'une section de huit articles spécialement consacrés au Conservatoire dans la loi relative à la démocratie de proximité⁵. Parallèlement, un effort significatif en termes de moyens a été effectué dès 2002⁶. Un certain nombre des propositions relèvent du niveau

réglementaire et ont fait l'objet d'un décret⁷, daté du 29 août 2003 (décret n° 2003-839, paru le 3 septembre 2003 au Journal officiel). Ce décret définit également le rôle, l'organisation et la composition du conseil scientifique, consacrant dix années de travail au cours desquelles ce conseil, et plus généralement les activités scientifiques de l'établissement, ont acquis une crédibilité certaine et ont contribué au rayonnement du Conservatoire.

L'activité scientifique au Conservatoire du littoral

L'activité scientifique du Conservatoire du littoral exprime la maturation progressive d'une idée mixte : s'ouvrir au monde de la recherche et répondre aux besoins opérationnels de l'établissement. Hybride dans ses fonctions, le conseil scientifique répond à ces deux attentes. Grâce aux compétences qu'il réunit, il offre au Conservatoire un soutien tant en matière de réflexion sur les orientations stratégiques de l'établissement qu'en apport de connaissances, lorsqu'il s'agit de fixer les objectifs de gestion et de conservation écologique des sites. Ce conseil ne répond pas aux critères académiques habituels de tels comités, mais vise essentiellement à la production de connaissances en prise directe avec les problèmes rencontrés dans les différentes délégations régionales. Le choix de ses membres, universitaires et chercheurs impliqués dans des problématiques de recherche majeures concernant le littoral, en témoigne. De la sédimentologie aux sciences humaines et sociales (géographie, sociologie,

⁴ Cf. Le Pensac L., *Vers de nouveaux rivages. Sur la refondation du Conservatoire du littoral*, La Documentation française, 2002.

⁵ Cette section prévoit les conditions d'intervention du Conservatoire sur le domaine public maritime (DPM), clarifie et consolide ses relations de partenariat avec les collectivités territoriales, renforce le rôle des conseils de rivages, reconnaît le rôle des gardes du littoral (personnels employés par les organismes et collectivités gestionnaires pour assurer l'entretien, la surveillance et, le cas échéant, l'animation des sites) et attribue à l'établissement un droit de préemption propre.

⁶ Création de 17 postes supplémentaires en 2001-2002 pour un effectif budgétaire qui n'était encore fin 2001 que de 51 agents.

⁷ Ce décret traite des plans de gestion, des conventions de gestion et d'usage, de la composition des conseils de rivages et du conseil d'administration.

économie, histoire, philosophie), en passant par l'écologie, les disciplines représentées se veulent à l'image de la diversité des types de territoire et des problèmes rencontrés sur le littoral. Sortant de l'aspect purement naturaliste qu'aurait pu privilégier un établissement public prônant la protection de la nature, le conseil scientifique du Conservatoire a adopté une démarche pluridisciplinaire. Aussi, la dimension anthropique n'a-t-elle jamais été négligée, tout site acquis portant en lui une mémoire et une histoire à valoriser. Cette pluridisciplinarité permet au conseil de couvrir l'ensemble des champs de réflexion et d'apporter des réponses aux sollicitations ponctuelles des délégués du Conservatoire. Ainsi conçu, il n'a pas de rôle de décision, pas plus qu'il n'intervient comme une cellule de contrôle ; son objectif est d'apporter un éclairage et des recommandations sur les décisions stratégiques de l'établissement.

Les Ateliers du Conservatoire, moteurs de la recherche

C'est dans le même esprit qu'a été conçue l'activité scientifique propre du Conservatoire. Cette activité a pris corps à travers des forums de discussion rassemblant des acteurs issus de milieux très divers : les « Ateliers du Conservatoire », éléments d'une dynamique de réflexion et de débat scientifique. Emblématique et atypique, la première étude du cycle des Ateliers a été consacrée au feu et à la forêt méditerranéenne⁸. La question posée était celle de définir des orientations de gestion conformes aux missions du Conservatoire dans ce cas particulier : la conservation de la biodiversité et les feux de forêt. Le riche débat qui suivit l'étude servit d'appui direct aux pratiques de gestion des sites concernés. Ce premier acte scella l'union étroite entre l'activité scientifique et la gestion des milieux naturels en posant comme pierre d'angle de celle-ci la nécessité de détenir des connaissances scientifiques pour orienter les actions finalisées. Aussi les ateliers suivants se sont-ils inscrits dans cette perspective, en conservant une grande originalité dans le choix des sujets et en visant le plus souvent possible une portée générale. La culture scientifique de l'établissement s'est ainsi formée empiriquement autour des thèmes développés dans ce cadre (Encadrés 3 et 3bis). Dès lors, l'activité scientifique a initié des dynamiques de formation et d'apprentissage autour de problématiques de gestion des espaces naturels littoraux, dépassant le cas du site à propos duquel elles avaient été élaborées.

Considérant ses responsabilités de propriétaire, la nécessité d'ouvrir les terrains au public, l'importance de la sensibilisation du public aux thèmes de son action et aux objectifs de sa mission, le Conservatoire est confronté

à un important travail de définition d'objectifs de gestion et aux grandes questions que pose la protection des espaces naturels. Les thèmes très variés abordés dans les ateliers ont certes nourri la réflexion scientifique au sein de l'établissement, mais ont également procuré, en amont, une nouvelle visibilité aux acteurs concernés. Un des objectifs des Ateliers, en plus de répondre au questionnement des agents de l'établissement, était d'apporter des éléments de réponse aux interrogations des gestionnaires et d'ouvrir le champ de réflexion en mobilisant les différentes disciplines.

Les Ateliers ont bénéficié du soutien financier de la Fondation Procter & Gamble pour la protection du littoral ; c'est elle également qui a soutenu les travaux de jeunes chercheurs en préparation de thèse, orientant ainsi l'activité du conseil scientifique vers la nécessité pratique de prendre en compte la recherche appliquée et pas la seule production académique de connaissances⁹. Cette activité fut très satisfaisante pour la plupart des thésards et des conseillers scientifiques qui ont pu voir ainsi l'aboutissement de leurs recherches et leur application pratique sur le terrain (Encadré 4). Cependant, cette phase de soutien aux thèses a suscité une insatisfaction de la part du Conservatoire comme de la Fondation, en révélant la difficulté de concilier les échelles de temps des scientifiques et des gestionnaires. Au rythme lent et réflexif des premiers, s'oppose la nécessité pour le gestionnaire de faire face aux exigences de la gestion au quotidien de la protection des espaces naturels, voire aux situations d'urgence. Se situant à la charnière entre le temps social et le temps biologique, le Conservatoire doit jouer d'inventivité pour créer un espace de dialogue où se rejoignent des parties si opposées dans leur perception du temps. L'activité scientifique de l'établissement et la présence des conseillers scientifiques contribuent activement à faciliter ce dialogue.

Les sites du Conservatoire, des lieux de rencontre privilégiés entre chercheurs, gestionnaires et usagers

Soucieux de mettre les connaissances scientifiques à la disposition des gestionnaires, les membres du conseil scientifique se sont investis, depuis 1996, dans les problématiques relatives à l'aménagement et à la gestion des terrains, en apportant leurs expertises et en intervenant localement, à la demande des délégations régionales du Conservatoire. Qu'il s'agisse d'interventions ponctuelles de quelques membres (comme ce fut souvent le cas, par exemple, en baie du Mont-Saint-Michel ou sur le Cap-Ferret, cf. photo) ou bien de déplacements de l'ensemble de l'équipe, les sollicitations sont fréquentes. Les expertises traitent de problématiques variées, notamment de

⁸ Cf. Cahier 2 – Jean-Paul Hérier, 1993. *Forêt méditerranéenne : vivre avec le feu*, IARE.

⁹ Cf. Cahier 13 – 2002. *Recherches sur le littoral*.

Encadré 3. Les Annales des Ateliers du Conservatoire du littoral.

Grâce au soutien de la Fondation Procter & Gamble pour la protection du littoral, le Conservatoire a réuni en « Ateliers », depuis 1993, chercheurs et praticiens de l'aménagement du territoire. Ceux-ci ont échangé leurs expériences et ont conduit ensemble une réflexion ouverte sur les enjeux et exigences d'une politique de sauvegarde des espaces naturels côtiers. Dans cette perspective, les « Ateliers » ont constitué un lieu de construction d'une « théorie de la pratique ». D'une richesse évidente pour le Conservatoire, ils ont constitué une référence pour d'autres gestionnaires d'espaces naturels en France et à l'étranger. À ce titre, le Conservatoire a publié, dans les « Annales des Ateliers », l'ensemble des débats en français et en anglais. Les « Cahiers des Ateliers », quant à eux, reprennent les études effectuées en amont de certains ateliers ou les actes de colloques, offrant l'intégralité de l'argumentaire (cf. Encadré 3bis).

Annales 1993 : Forêt méditerranéenne : vivre avec le feu ? – Agriculture et littoral, quels exploitants pour la nature ? – Désir du rivage : des nouvelles représentations aux nouveaux usages du littoral – Biodiversité et conservation botanique sur le littoral français métropolitain.

Annales 1994/1995 : Traits et mouvements : rivages à la dérive ? – D'île en île : l'archipel du Conservatoire du littoral – Mémoires, traces et cicatrices : le Conservatoire du littoral et l'esprit des lieux – Paysage littoral : développer, révéler, fixer ? – Pertes et profits : les comptes du littoral protégé.

Annales 1996 : Patrimoine privé – patrimoine public : différences et similitudes dans la protection des espaces naturels en France et en Grande-Bretagne – Attention public ! Public protecteur ou public prédateur ? – Objectif dune ! Une reconquête de la nature ? – Pendant la protection, l'urbanisation continue.

Annales 1997/1998 : Évaluer pour évoluer – Le vert et le couvert : le Conservatoire et ses édifices – Les terrains du Conservatoire du littoral : des morceaux de nature ordinaire ou des arches de Noé ? – La conservation des rivages de l'Atlantique Nord. « Regards d'experts » – Le don paisible. Donner à une structure publique : le Conservatoire du littoral.

Annales 1999/2000 : Rivages intérieurs. Le Conservatoire du littoral et les grands lacs alpins. L'intérêt public ou l'intérêt naturel ? – Légendes des grèves, grèves de légende – Des chemins qui racontent. . . Récits pédagogiques, itinéraires de sentiers – Nature contre nature. Les espaces protégés au risque des tempêtes – Les jardins du littoral. La nature en culture ?

Encadré 3bis. Les Cahiers des Ateliers du Conservatoire du littoral.

Cahier 1 – Février 1992. *Demain, quel littoral ?* (Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 12 et 13 juin 1991.)

Cahier 2 – Jean-Paul Hétiér / IARE, janvier 1993. *Forêt méditerranéenne : vivre avec le feu ?*

Cahier 3 – Louis Brigand, décembre 1995. *D'île en île, l'archipel du Conservatoire du littoral*

Cahier 4 – Septembre 1995. *Les Français et la protection du littoral*

Cahier 5 – Novembre 1995. *Actes des Assises nationales des collectivités gestionnaires d'espaces naturels, février 1995*

Cahier 6 – Jean-Philippe Lacoste, Marine Legrand, novembre 1995. *Politiques et coûts de gestion des sites du Conservatoire du littoral*

Cahier 7 – Novembre 1995. *Regards sur le littoral. Contributions scientifiques à la protection du littoral*

Cahier 8 – Juillet 1996. *Demain, le rivage... un héritage à inventer ?* (Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 14 et 15 novembre 1995.)

Cahier 9 – Novembre 1996. *Stratégie à long terme du Conservatoire du littoral. Éléments de réflexion*

Cahier 10 – Octobre 1997. *Utiliser les politiques foncières pour la protection du littoral méditerranéen* (Actes du séminaire international de Hyères, 21 et 22 avril 1995.)

Cahier 11 – Avril 1998. *Flore et vertébrés rares des sites du Conservatoire du littoral. Des inventaires pour mieux gérer le patrimoine naturel*

Cahier 12 – Juillet 2000. *Les Espaces naturels : moteur du développement local ?* (Assises nationales de Rivages de France, Lorient, 10 et 11 juin 1999.)

Cahier 13 – Août 2002. *Recherches sur le littoral*

l'évolution du trait de côte, de la dépoldérisation, de l'aménagement des sites ou de la fréquentation touristique (Encadré 5). C'est ainsi qu'en mai 2002, une délégation du conseil scientifique a exprimé sa position sur la qualité biologique et paysagère du site naturel remarquable des salins d'Hyères (dans le Var) et sur l'évolution attendue des écosystèmes, suite à l'arrêt de l'exploitation salinière et compte tenu de la fragilité du tombolo de Giens. Le conseil a analysé les risques de perte de qualité biologique du milieu, les impacts potentiels d'entrée d'eau marine en cas de rupture des cordons dunaires et a fait des propositions concernant les orientations à

mettre en œuvre pour la gestion du site par le Conservatoire. Aujourd'hui, d'autres problématiques voient le jour comme celles de l'impact des déchets d'origine pélagique ou du changement climatique sur la vulnérabilité des écosystèmes. Les requêtes du Conservatoire sont prises en charge par les conseillers scientifiques, qui suscitent à leur tour des recherches et qui, ainsi, mobilisent un vaste potentiel d'outils et ouvrent de nouveaux champs d'analyse. Les ajustements et l'interprétation des études scientifiques (qu'elles consistent en l'élaboration de diagnostics ou de scénarios prospectifs) prennent corps sur le terrain et retrouvent ainsi tout leur sens.

Encadré 4. Les thèses soutenues dans le cadre du Conservatoire du littoral.

- Baron-Yellès Nacima, 1997. *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : stratégies et enjeux*, université de Paris 1.
- Bretel Patrice, 2003. *Processus éoliens et morphodynamique dunaire sur les côtes bas-normandes : applications aux aménagements et à la gestion des espaces dunaires*, sous la direction de Claude Larssonneur et l'encadrement de Frank Leroy, université de Caen.
- Courtaud Jacqueline, 2000. *Dynamiques géomorphologiques et risques littoraux : cas du tombolo de Giens (Var, France méridionale)*, sous la direction de Mireille Provansal et Paolo Pirazzoli, université de Provence – Aix-Marseille I.
- Digaire Françoise, Bouchard Virginie, 1999. *Les Marais salés du Mont-Saint-Michel : essai cartographique et évolutions majeures depuis 1984*, sous la direction de Jean-Claude Lefeuvre, université de Rennes I.
- Goeldner-Gianella Lydie, 1998. *Endiguer ou ne pas endiguer sur les côtes allemandes de la mer des Wadden : de la conquête des terres à la conservation des écosystèmes littoraux*, sous la direction de Fernand Verger, université de Paris 1.
- Lemauiel Servane, 2000. *Les Dunes grises des côtes atlantiques : fonctionnement, dynamique potentielle, principes de gestion conservatoire et processus de restauration*, sous la direction de Françoise Rozé, université de Rennes I.
- Mahaud Jean, 2000. *Les Boisements de conifères du Morbihan, de l'environnement au paysage. Les processus écologiques et sociaux d'acclimatation et de naturalisation de trois essences résineuses introduites*, sous la direction de Pierre Donadieu, Engref.
- Rauss Isabelle, 2003. *Spartina anglica C.E. Hubbard (Poaceae), une espèce structurelle et fonctionnelle de l'écosystème marais salé (baie des Veys, baie de Seine occidentale, Manche orientale)*, sous la direction de Jean-Claude Lefeuvre, université de Rennes I.
- Savin-Le Roy Carole, 2001. *La Gestion des propriétés publiques naturelles du littoral*, sous la direction de Jean-Marie Becet, université de Bretagne occidentale.
- Vidal Éric, 1998. *Organisation des phytocénoses en milieu insulaire méditerranéen perturbé*, université d'Aix-Marseille III.
- Thèse d'État :
- Brigand Louis, 2000. *Îles, îlots et archipels du Ponant. De l'abandon à la surfréquentation ? Essai sur la question des usages de la gestion et de la conservation depuis 1950*, sous la direction de Fernand Verger, université de Paris 1.

Encadré 5. Les principales interventions du conseil scientifique du Conservatoire du littoral depuis 1996.

- Le tombolo de Giens (Var) : érosion et aménagement – septembre 1996
- La baie des Veys (Manche) : dépoldérisation, défenses des côtes, banalisation des sites – décembre 1996
- L'estuaire de la Loire (Loire-Atlantique) : affectation des terrains et aménagement intégré, face à l'étendue du port autonome – juin 1998
- Le cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais) : mise en valeur pour l'accueil du public et stratégie d'aménagement d'un grand site – juin 1999
- La rade de Lorient (Morbihan) : inscription du projet de réhabilitation d'une carrière de kaolin pour la reconquête du littoral lorientais – octobre 2000
- La baie de Somme (Somme) : présentation du projet « Terre et mer partagées » – octobre 2001
- Les salins d'Hyères (Var) : médiation et problématiques de gestion d'un site naturel remarquable – mai 2002
- Le bassin d'Arcachon (Gironde) : les domaines endigués et la dépoldérisation – octobre 2002
- Le littoral roussillonnais de Vias à Frontignan (Hérault) : l'érosion marine et la « cabanisation » – septembre 2003

Les expertises du conseil scientifique jouent un rôle fondamental pour les délégués du Conservatoire. En tant qu'outils d'aide à la décision, elles ouvrent la gestion sur un débat scientifique, ce qui permet de prendre du recul par rapport à des pratiques empiriques ou idéologiques. Les conseillers scientifiques, chercheurs ou professeurs d'université reconnus et d'envergure internationale pour nombre d'entre eux, exercent une fonction symbolique notable, vis-à-vis des partenaires et des gestionnaires. Ils œuvrent en outre à la reconnaissance de la valorisation des sites du Conservatoire et, plus largement, des espaces naturels protégés, dans la mesure où on ne peut traiter de la question littorale sans l'inclure dans une problématique plus large des espaces naturels. Placés au cœur de l'action, les chercheurs entretiennent avec les gestionnaires une relation de gratification mutuelle. Comme l'a dit l'un d'eux, à propos de la liaison entre

l'écologie fondamentale et la pratique de la restauration, « les théories, avec audace, et les applications, avec prudence, doivent suivre le même chemin et se rendre des services mutuels » (Jacques Lecomte¹⁰). Il semble que l'activité scientifique du Conservatoire suive cette direction de façon particulièrement heureuse.

Après une première phase expérimentale de controverses et de réflexion entre gestionnaires et scientifiques, qui a conduit à de multiples débats, le conseil scientifique a orienté ses interventions de façon à devenir davantage acteur sur le terrain, auprès des populations locales. Face à la préoccupation croissante que suscitent les problèmes d'environnement au sein de la société, le Conservatoire a choisi de recentrer ses recherches sur des problématiques

¹⁰ Cf. Nacima Baron-Yelles, 2000. *Recréer la nature, écologie, paysage et société au marais d'Orx* (Préface de Fernand Verger), Éditions Rue d'Ulm.



Les dunes du Cap-Ferret (source : Conservatoire du littoral).

globales, ayant actuellement une forte résonance sociale et environnementale, ainsi que sur des questions plus opérationnelles.

L'actualité scientifique du Conservatoire, implication collective autour de sujets sensibles

Dans cette perspective, les deux partenaires que sont l'établissement public et la Fondation Procter & Gamble ont choisi d'orienter leurs actions communes autour de projets mettant en valeur la proximité avec le terrain et les problématiques récurrentes sur les espaces protégés. C'est ainsi qu'a été défini pour les années 2002-2007, autour du thème « Comment protéger durablement le littoral contre les risques exogènes ? », un programme de recherche traitant de trois sujets sensibles : les impacts du nettoyage des plages sur les écosystèmes côtiers ; la prise en compte du changement climatique dans l'intervention du Conservatoire ; l'évaluation de la fréquentation des sites et de son impact sur les milieux et le patrimoine. Chacun de ces trois axes de recherche est actuellement décliné en plusieurs phases d'étude et donnera lieu à une valorisation sous forme de colloques ou d'actions d'information. Les travaux en cours sont menés, selon les projets, par des équipes de chercheurs et d'universitaires ou des bureaux d'études, sous la coordination du conseil scientifique. Au cœur des questions polémiques de protection et de développement, le Conservatoire souhaite mettre à profit les connaissances scientifiques, tout en participant à un échange d'expériences.

L'étude traitant de la prise en considération du changement climatique dans l'intervention du Conservatoire

est une bonne illustration de cette démarche. Les estimations d'élévation du niveau de la mer, ainsi que l'accroissement des phénomènes climatiques extrêmes, constituent de nouvelles données que l'établissement doit intégrer et inscrire, par anticipation, dans l'orientation de ses priorités d'intervention et de gestion. Préoccupé en outre par le niveau de sécurité de plus en plus élevé exigé par la population, qui a perdu l'habitude de s'adapter et de réagir aux phénomènes naturels, il œuvre en la matière en privilégiant une attitude souple, faite d'adaptation, plutôt qu'une attitude par trop rigide et strictement défensive face aux forces de la nature. Dans cette perspective, le rôle de l'information scientifique est déterminant. À travers elle, c'est toute une éducation culturelle fondée sur la transmission d'une attitude scientifique qui est en cause. Il faut pour cela que cette attitude soit traduite de façon fidèle dans les relais de la communication et qu'elle se retrouve de façon cohérente dans les comportements des acteurs publics. Se gardant des déclarations opportunistes, c'est un large débat, apaisé, fondé sur une approche raisonnée, loin du catastrophisme ambiant, que le Conservatoire souhaite mener dans ce projet.

Certes l'activité scientifique du Conservatoire du littoral reste très appliquée et relativement modeste par rapport à la mission foncière de l'établissement. Mais elle présente l'avantage d'établir des correspondances entre le côté pragmatique de la gestion et de l'occupation du territoire et celui, plus théorique et parfois peu accessible au grand public, de la recherche. En initiant des projets de recherches transversales, et en orientant des projets de thèses et de recherches finalisées, le Conseil scientifique joue un rôle de « passeur » entre un organisme très

opérationnel et les grands organismes de recherche. Dès lors, on peut lui attribuer un quadruple rôle : un rôle d'aide à la décision ; un rôle d'ouverture sur une vision plus large, nationale et internationale ; un rôle réflexif, visant à être à la pointe des recherches les plus avancées dans l'application des sciences sur le territoire, au service d'un objectif de protection de la nature ; enfin, un rôle de stimulateur de recherches, ayant une polarité utile et pratique pour l'établissement.

L'action du Conservatoire du littoral entre en résonance avec des problématiques essentielles, internationales, comme celle de l'intégration des connaissances utiles à chaque étape du processus de gestion des zones

côtières et celle, plus large encore, de la communication du savoir et de son adaptation aux comportements humains. Ces réflexions nécessitent des moyens et un accompagnement importants sur le long terme, dans une démarche prospective. Les recherches effectuées au sein du Conservatoire sont, pour certaines du moins, déjà engagées sur cette voie. Pour autant, ne serait-il pas de son ressort de développer une vision stratégique face à ces problématiques, voire d'anticiper sur les questions futures qui se poseront à propos des rivages maritimes et lacustres ? C'est très largement cette mission qui lui est dévolue et à laquelle l'établissement entend répondre par une expérimentation résolument tournée vers l'avenir.